



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 06 FEVRIER 2023

Présents : MM BAILLIEZ – LETELLIER- - MEHREZ

Excusés : M FAUGERON

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER ST LEU 95 FC

Match n°24615836 du 22/01/2023 SENIORS D1 ST LEU 95 FC 2 / ST BRICE FC 2

Le club de ST BRICE FC 2 n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **NAIDON Louis licence 2545108422** du club de **ST BRICE FC 2** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 19/12/2022.

Considérant que le 22/01/2023 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **ST BRICE FC 2** pour l'inscription et la participation du joueur **NAIDON Louis licence 2545108422** à qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ST LEU 95 FC 2**

AMENDE : 100€ (ST BRICE FC 2 pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: ST LEU 95 FC 2: 43,50 €

DEBIT: ST BRICE FC 2: 53,50 €

ST BRICE FC 2: 0 BUT - 1 POINT

ST LEU 95 FC 2: 0 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **NAIDON Louis licence 2545108422** à date d'effet le 13/02/2023.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER THILLAY ESM

Match n°24673692 du 22/01/2023 ANCIENS D3 C CHAUMONTEL LUZARCHES 11 / VEXIN AS 11

Le club de **CHAUMONTEL LUZARCHES 11** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **BREVAULT Alexis licence 254540207** du club de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS 11** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 19/12/2022.

Considérant que le 22/01/2023 il n'avait pas purgé son match de suspension.



La Commission donne match perdu par pénalité au club de **CHAUMONTEL LUZARCHES 11** pour l'inscription et la participation du joueur **BREVAULT Alexis licence 254540207** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **VEXIN AS**

Match : **DEUIL ENGHIEU FC 12 / CHAUMONTEL LUZARCHES 11**
FORFAIT GENERAL DU CLUB DEUIL ENGHIEU FC 12

La suspension doit être purgée avec l'équipe dans laquelle il reprend la compétition.

AMENDE : 100€ (CHAUMONTEL LUZARCHES 11) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: THILLAY ESM: 43,50 €

DEBIT: CHAUMONTEL LUZARCHES 11: 53,50 €

CHAUMONTEL LUZARCHES 11 : 0 BUT - 1 POINT

VEXIN AS : 0 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **BREVAULT Alexis licence 2545440207** à date d'effet le 13/02/2023.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)

CHAMPIONNAT

Criterion Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 03 FEVRIER 2023

Chaumontel Luzarches 1	Groslay F.C. 1	Les deux clubs responsables
------------------------	----------------	-----------------------------

Chaumontel Luzarches 1 : 100€ AMENDE

Groslay F.C. 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 04 FEVRIER 2023

Montmorency Fc 2	Cosmo Taverny 3	Les deux clubs responsables
------------------	-----------------	-----------------------------

Montmorency Fc 2 : 100€ AMENDE

Cosmo Taverny 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U 14 D4 / Phase Unique / Poule D

Journée du 04 FEVRIER 2023

Fosses Uf 2	Montigny Fc 95 1	Les deux clubs responsables
-------------	------------------	-----------------------------

Fosses Uf 2 : 100€ AMENDE

Montigny Fc 95 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U11 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule B

Journée du 04 FEVRIER 2023

Garges Fcm 1	Sarcelles Aas 2	Les deux clubs responsables
--------------	-----------------	-----------------------------

Garges Fcm 1 : 100€ AMENDE

Sarcelles Aas 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Cratérium U13 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule A

Journée du 04 FEVRIER 2023

Bezons Uso 1	E Beaum Mours Viarmes 1	Les deux clubs responsables
--------------	-------------------------	-----------------------------

Bezons Uso 1 : AVERTISSEMENT

E Beaum Mours Viarmes 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 04 FEVRIER 2023

Thillay Esm 2	Marly La Ville Es 2	Les deux clubs responsables
---------------	---------------------	-----------------------------

Thillay Esm 2 : AVERTISSEMENT

Marly La Ville Es 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 04 FEVRIER 2023

Auvers-Ennery Fc 3	Eaubonne Csm 3	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	-----------------------------

Auvers-Ennery Fc 3 : AVERTISSEMENT

Eaubonne Csm 3 : AVERTISSEMENT



La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule E

Journée du 04 FEVRIER 2023

Persan Us 03 2	E.S. Herblay 6	Les deux clubs responsables
----------------	----------------	-----------------------------

Persan Us 03 2 : AVERTISSEMENT
E.S. Herblay 6 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule F

Journée du 04 FEVRIER 2023

Persan Us 03 3	E.S. Herblay 7	Les deux clubs responsables
----------------	----------------	-----------------------------

Persan Us 03 3 : AVERTISSEMENT
E.S. Herblay 7 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 04 FEVRIER 2023

Villiers Le Bel Fc 3	E.S. Herblay 3	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------	-----------------------------

Villiers Le Bel Fc 3 : AVERTISSEMENT
E.S. Herblay 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Serie 1) Phase 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 04 FEVRIER 2023

Presles Usl 1	Ent. Beaumont Mours 3	Les deux clubs responsables
---------------	-----------------------	-----------------------------

Presles Usl 1 : AVERTISSEMENT
Ent. Beaumont Mours 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U10-U11 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 04 FEVRIER 2023

Eragny Fc 5	Montmorency Fc 5	Les deux clubs responsables
-------------	------------------	-----------------------------

Montmorency Fc 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule I

Journée du 04 FEVRIER 2023

Cormeillais A.C.S. 1	Académie Football Cl 1	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais A.C.S. 1 : AVERTISSEMENT

Académie Football Cl 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule J

Journée du 04 FEVRIER 2023

Cormeillais A.C.S. 2	Académie Football Cl 2	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais A.C.S. 2 : AVERTISSEMENT

Académie Football Cl 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule D

Journée du 04 FEVRIER 2023

Villiers Le Bel Fc 4	E.S. Herblay 4	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------	-----------------------------

Villiers Le Bel Fc 4 : AVERTISSEMENT

E.S. Herblay 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Avenir U13 Série 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 04 FEVRIER 2023

Montmorency Fc 1	Gonesse Rc 1	Les deux clubs responsables
------------------	--------------	-----------------------------

Montmorency Fc 1 : AVERTISSEMENT

Gonesse Rc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



St Ouen L'Aumone As 12	Gonesse Rc 12	
------------------------	---------------	--

St Ouen L'Aumone As 12 : AVERTISSEMENT

Gonesse Rc 12 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 04 FEVRIER 2023

Goussainville Fc 12	Cergy Pontoise Fc 12	Les deux clubs responsables
---------------------	----------------------	-----------------------------

Goussainville Fc 12 : AVERTISSEMENT

Cergy Pontoise Fc 12 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 05 FEVRIER 2023

Thillay Esm 1	Menucourt As 2	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

Thillay Esm 1 : 100€ AMENDE

Menucourt As 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Goussainville Fc 3	Auvers Ennery Fc 1	Les deux clubs responsables
--------------------	--------------------	-----------------------------

Goussainville Fc 3 : 100€ AMENDE

Auvers Ennery Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 05 FEVRIER 2023

Montmorency Fc 2	St Leu 95 Fc 2	Les deux clubs responsables
------------------	----------------	-----------------------------

Montmorency Fc 2 : 100€ AMENDE

St Leu 95 Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Criterium U11 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 05 FEVRIER 2023

Marcouville City Cp 1	Ermont A.S. 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------	-----------------------------

Marcouville City Cp 1 : AVERTISSEMENT

Ermont A.S. 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 23 JANVIER 2023
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)**

Seniors D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 22 JANVIER 2023

Vaureal Fcm 2	Eaubonne Csm 1	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

Eaubonne Csm 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.